Image not found or type unknown

Titre de séjour après un diplôme de master

Par **MorningStar**, le **22/02/2021** à **12:46**

Bonjour,

Je vous sollicite sur le forum pour avoir des avis (conseils) concernant le renouvellement de mon titre de séjour.
Ayant obtenu un Master au mois de Septembre dernier, j'ai sollicité à la préfecture une carte de séjour "Créateur d'entreprise/Demandeur d'emploie".
Mon dossier a été réceptionné par la préfecture un mois après l'expiration de ma carte de séjour étudiant.
Et deux mois plus tard (aujourd'hui), j'ai reçu un mail de la préfecture m'informant que je ne peux prétendre à cette carte car ma demande a été réceptionnée un mois après expiration de ma carte de séjour étudiante.

Sauriez-vous me conseiller sur ce que je pourrais faire pour ne pas passer l'année sans carte de séjour?

Je vous remercie par avance,
Cordialement,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés